



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Conseil de Presse : la position de CFDT-Journalistes

*L'union syndicale CFDT-Journalistes réfléchit collectivement depuis les années 1990, à l'éthique dans la pratique du journalisme. Dès 1993 dans son journal était posée la question : «
Pouvons nous échapper à une instance de régulation de la profession qui, s'appuyant sur des règles déontologiques admises de tous, puisse statuer sur les cas de dérives les plus flagrantes ?
». En 1997 lors d'une audience avec Catherine Trautmann, ministre de la Communication, les journalistes CFDT proposent la mise en place d'un Observatoire des pratiques professionnelles des médias. Puis ils participent à la création de l'Association pour la Préfiguration d'un Conseil de Presse en 2006, et en 2012 sont cofondateurs de l'Observatoire pour la Déontologie de l'Information, où depuis ils siègent au bureau sans discontinuer.*

*A CFDT-Journalistes, l'engagement pour la qualité de l'information et l'observation des principes éthiques du métier est donc majeur. **Il se fonde sur des considérations syndicales - des conditions de travail cohérentes avec ce qui est attendu des journalistes - et sociétales : assurer la qualité de l'information, rouage indispensable au bon fonctionnement démocratique.***

C'est pourquoi nous estimons que ce Conseil :

- **Doit être tripartite.** Ses membres sont nommés par arrêté ministériel sur proposition des organisations syndicales représentatives de journalistes pour le collège journalistes, sur proposition des organisations d'éditeurs pour le collège éditeurs, sur appel de candidatures examinées par les deux autres collèges pour les représentants des usagers. Ceci inclut la présence possible de 'personnalités qualifiées' invitées : magistrats honoraires, sociologues...
- **Agira sur plaintes ou auto-saisines exposées avec précision.** Elles mettent en cause non une personne - le journaliste - mais un article ou une émission publiés dans un organe d'information défini. L'instruction des dossiers est faite par des salariés permanents qui transmettent les résultats de leurs enquêtes aux membres du Conseil. L'ODI sera associé étroitement aux travaux de l'instance.
- **Ses membres constituent l'instance qui décide des suites à donner aux 'affaires'** dont il est saisi : observations aux médias concernés, publication de l'avis dans le média mis en cause, ou autre. En aucun cas il n'est habilité à prononcer de sanction, pas plus qu'à intervenir sur des questions relevant des prudhommes. Ce conseil de presse n'est en rien un conseil de l'ordre ayant pouvoir de sanction sur les membres de la profession. Il n'est pas non plus, à la différence du CSA, un organisme para- gouvernemental susceptible de promouvoir la politique du pouvoir.
- **Bien que CFDT-journalistes soit conscient du problème non résolu posé par l'influence des divers réseaux sociaux** dans la transmission d'informations et d'infox, le Conseil en l'état ne s'intéressera qu'aux titres et supports (écrits, audiovisuels, numériques...) se présentant comme des médias d'information, donnant si nécessaire la priorité aux plus importants. Il n'intervient pas sur les opinions personnelles ou militantes qui peuvent être diffusées via Facebook, Twitter et autres, sur un blog, un site ou dans un éditorial.
- **Ses frais de fonctionnement** - locaux, secrétariat, matériel, déplacements...- sont pris en charge par les pouvoirs publics. Un tel financement assure son indépendance, sans peser sur les professionnels ou le public.
- Enfin, vigilant, **le Conseil ne perd jamais de vue qu'il statue dans l'intérêt général** : celui du public à être bien informé, celui des médias à regagner la confiance du public, celui de tous les citoyens de notre démocratie à disposer d'une presse d'information fiable, respectueuse et respectée.

CFDT-Journalistes, le 26 février 2019

Publié le :

Mardi, 26 Février, 2019

Rubrique:

Déontologie (/rubriques/d%C3%A9ontologie)

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 13

Tweeter



Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomos (<http://www.cfdt-publihebdomos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (/~vanessa/cfdt/rss.xml)